

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1968)

Rubrik: Situation financière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

III. SITUATION FINANCIÈRE

1. Bilan et compte de résultats (Tableau I)

Trois faits importants ont influencé la situation financière du CICR en 1968 :

1. L'arrêté du Conseil fédéral suisse du 13 mars 1968 qui, d'une part, a fixé à 2,5 millions de francs la contribution annuelle régulière de la Suisse au CICR et qui, d'autre part, a transformé en une subvention les avances en compte courant consenties au cours des années précédentes pour le financement des actions de secours. Ces avances avaient été prélevées sur le crédit de 7,5 millions de francs accordé en 1946.

Grâce à ce don important, le CICR a pu annuler les déficits reportés au 31 décembre 1967, dont le total s'élevait à 6.136.138 francs et a également pu financer partiellement ses actions de secours entreprises au Yémen, au Vietnam et au Moyen-Orient en 1968, cela par de nouveaux prélèvements d'un montant total de 1.150.000 francs effectués au début de l'année 1968. Ainsi, une somme de 7.286.138 francs a-t-elle été versée par la Suisse au CICR pour son action dans les conflits actuels. En plus, une somme de 210.000 francs a été attribuée pour le Manuel scolaire africain, ce qui fait que le don total du Gouvernement suisse s'est élevé à 7.496.138 francs.

2. L'ouverture, par ce même arrêté du 13 mars, d'un nouveau crédit de 10 millions de francs, pour permettre au CICR de poursuivre ses actions de secours qui ne peuvent être couvertes par les fonds de son budget permanent.

Au cours de 1968, le CICR a fait appel à ce nouveau crédit pour les actions suivantes :

— Nigéria-Biafra	3.930.000 francs
— Yémen	1.020.000 francs
— Vietnam	400.000 francs
— Moyen-Orient	400.000 francs

L'avance de 3.930.000 francs engagée dans l'action Nigéria-Biafra pendant le second semestre 1968 a été restituée en fin d'année, le financement de cette action ayant été entièrement pris en charge par un groupe restreint de Gouvernements, au premier rang desquels il faut citer le Gouvernement américain, qui a assuré, à lui seul, le 50 % de cette participation.

3. Cette action de secours a précisément constitué le troisième fait important de l'année. Son développement, dès le mois d'août 1968, a posé de difficiles problèmes de trésorerie et de prévisions budgétaires. Ceux-ci ont été finalement résolus, grâce à l'appui efficace qu'a trouvé le CICR auprès des Gouvernements, des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et d'institutions non gouvernementales ou privées.

C'est ainsi qu'au cours des six derniers mois de 1968, le CICR a utilisé près de 36 millions de francs suisses pour financer les achats et les transports en tous genres nécessités par l'action Nigéria-Biafra.

Afin de pouvoir comparer le bilan 1968 avec celui des années précédentes, un bilan distinct a été établi pour l'action Nigéria-Biafra. Ses chiffres figurent au tableau Ia.

Quant au bilan du CICR, il se caractérise :

- *à l'actif*, par un accroissement des avoirs en banque, une diminution des débiteurs et un déficit reporté qui ne concerne que des charges de l'exercice 1968.
- *au passif*, par une augmentation des fonds à disposition du CICR pour ses actions de secours, grâce à l'excellent résultat de la collecte nationale faite auprès du peuple suisse et dont le rendement brut a été de 300.000 francs supérieur à celui des années précédentes.

2. Compte de dépenses et recettes (Tableau II)

Avec un déficit de 80.957 francs, le compte de dépenses et recettes est l'un des mieux équilibrés que le CICR ait connus au cours de ces vingt dernières années.

Cette situation est due à l'appui accru du Gouvernement suisse qui, avec une contribution annuelle de 2,5 millions de francs suisses, assure à lui seul plus de 50 % de l'ensemble des contributions gouvernementales. Il est vrai que d'autres Gouvernements ont également augmenté de façon substantielle leur soutien régulier au budget permanent du CICR, ainsi que cela ressort du tableau III. Mais aussi longtemps que 30 % environ des pays signataires des Conventions de Genève ne prendront aucune part à ce financement régulier, l'effort que doit accomplir le CICR restera inévitablement limité.

C'est, en effet, avant tout aux Gouvernements signataires des Conventions de Genève qu'il appartient de financer le budget permanent du CICR. La part représentée par les contributions des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, qui marque une encourageante et régulière progression depuis plusieurs années, ne peut être que complémentaire au financement de base à charge des Gouvernements.

Les dépenses de l'exercice 1968, qui dépassent 6 millions de francs, ont été influencées, en ce qui concerne les frais de personnel, par l'indexation de 15 % qui a été accordée dès le 1^{er} janvier pour réajuster les salaires au nouvel indice atteint au début de 1968 par le coût de la vie. De plus, en raison des nombreuses charges résultant des activités déployées au cours de l'année, l'effectif du personnel a augmenté de 35 personnes au cours de l'exercice 1968.

Toutes ces dépenses nouvelles expliquent l'augmentation des charges constatées en 1968 par rapport à 1967.

LISTE DES TABLEAUX FINANCIERS

I à V

<i>ACTIF</i>	Fr.s.	Fr.s.
1. AVOIRS A VUE ET TITRES NÉGOCIABLES :		
1.1. Espèces en caisse, banques et comptes de chèques	2.184.642,—	
1.2. Titres de fonds publics	7.756.521,—	
1.3. Autres valeurs en dépôt	412.734,—	10.353.897,—
2. DÉBITEURS :		
2.1. Gouvernements	714.362,—	
2.2. Sociétés nationales de la Croix-Rouge	210.464,—	
2.3. Impôt anticipé (récupérable)	82.373,—	
2.4. Fondation en faveur du CICR (intérêts)	41.175,—	
2.5. Autres débiteurs	198.090,—	1.246.464,—
3. AVANCES EN C/C AUX DÉLÉGATIONS DU CICR :		430.545,—
4. ACTIFS TRANSITOIRES :		
4.1. Intérêts à recevoir en 1969 pour l'exercice 1968	133.915,—	
4.2. Autres actifs transitoires et frais payés d'avance	160.354,—	294.269,—
5. STOCKS A L'INVENTAIRE :		
5.1. Matériel de secours	309.286,—	
5.2. Matériel, mobilier, véhicules	130.000,—	439.286,—
6. VALEURS INTANGIBLES :		
6.1. Fonds de dépôt		469.530,—
7. DÉFICITS D' ACTIONS DE SECOURS :		
7.1. Action au Yémen	838.548,—	
7.2. Action au Vietnam	459.862,—	
7.3. Action au Moyen-Orient	865.295,—	2.163.705,—
<i>Total du bilan</i>		<u>15.397.696,—</u>
8. DÉBITEUR POUR CAUTIONNEMENT :		
Fondation pour l'organisation des transports du CICR		400.000,—

DÉCEMBRE 1968

<i>PASSIF</i>	Fr.s.	Fr.s.
1. ACTIONS DE SECOURS :		
1.1. Fonds à libre disposition	1.360.473,—	
1.2. Fonds attribués et non encore utilisés	46.554,—	
1.3. Fonds engagés dans des actions en cours	960.623,—	2.367.650,—
1.4. Avances pour le financement d'actions de secours :		
1.4.1. Action au Yémen	1.020.000,—	
1.4.2. Action au Vietnam	400.000,—	
1.4.3. Action au Moyen-Orient	400.000,—	1.820.000,—
2. CRÉANCIERS :		
2.1. Gouvernements	60.199,—	
2.2. Sociétés nationales de la Croix-Rouge et institutions diverses	121.987,—	
2.3. Autres créanciers	603.190,—	
2.4. Certificats de dépôt non encaissés	48.000,—	833.376,—
3. PASSIFS TRANSITOIRES :		
3.1. Frais à payer en 1969 pour l'exercice 1968		385.779,—
4. VALEURS INTANGIBLES :		
4.1. Fonds en dépôt		469.530,—
5. PROVISIONS :		
5.1. Pour l'assurance-retraite du personnel	885.386,—	
5.2. Pour la XXI ^e Conférence internationale de la Croix-Rouge .	150.000,—	
5.3. Pour frais généraux divers	287.003,—	1.322.389,—
6. RÉSERVES :		
6.1. Réserve générale		3.198.972,—
7. FONDS DE GARANTIE DU CICR :		5.000.000,—
<i>Total du bilan</i>		15.397.696,—
8. CAUTIONNEMENT :		
Fondation pour l'organisation des transports du CICR		400.000,—

BILAN AU 31**ACTION DE SECOURS**

	Fr.s.
<i>ACTIF</i>	
1. AVOIR A VUE :	
1.1. Espèces en caisse, banques et comptes de chèques	2.716.848,—
2. DÉBITEURS :	
2.1. Débiteurs divers.	10.145,—
3. AVANCES EN COMPTES COURANTS AUX DÉLÉGATIONS DU CICR : (Lagos, Santa-Isabel, Biafra)	1.025.830,—
4. ACTIFS TRANSITOIRES :	1.927,—
5. COMPTES A TERME :	
Placements à court terme, échéant au cours du 1 ^{er} trimestre 1969	3.891.300,—
6. DÉFICIT D' ACTIONS DE SECOURS :	
Excédent de dépenses au 31.12.1968	31.897,—
<i>Total du bilan</i>	<u>7.677.947,—</u>

DÉCEMBRE 1968

Tableau Ia

AU NIGÉRIA-BIAFRA

	Fr.s.
<i>PASSIF</i>	
1. AVANCES REÇUES POUR LE FINANCEMENT DE L'ACTION DE SECOURS :	3.930.000,—
2. CRÉANCIERS :	2.117.652,—
3. PASSIFS TRANSITOIRES :	
— Engagements de 1968 payés au début de l'année 1969	1.630.295,—
<i>Total du bilan</i>	<u>7.677.947,—</u>

COMITÉ INTERNATIONAL
COMPTE DES DÉPENSES ET DES

DÉPENSES

I. ACTIVITÉS EXTÉRIEURES :

(délégations et missions, actions de secours, Agence centrale de recherches)

	Fr.s.
1. Collaborateurs du siège du CICR à Genève	1.644.844,—
2. Délégations permanentes à l'extérieur	271.604,—
3. Missions envoyées de Genève	42.781,—
4. Agence centrale de recherches	638.325,—
5. Equipement, organisation et frais généraux d'activité	316.850,—
	2.914.404,—

II. DROIT HUMANITAIRE ET INFORMATION :

(Conventions de Genève et droit humanitaire, information, publications, traductions, archives)

1. Collaborateurs du siège du CICR à Genève.	825.277,—
2. Commissions d'experts, conférences de la Croix-Rouge	127.846,—
3. Publications et documentation, information.	129.159,—
4. Revue internationale de la Croix-Rouge	82.957,—
	1.165.239,—

III. ADMINISTRATION :

(Services administratifs généraux, finances et comptabilité, personnel et voyages, services techniques)

1. Collaborateurs du siège du CICR à Genève.	992.410,—
2. Equipement technique	30.393,—
3. Frais généraux administratifs	485.738,—
4. Bâtiments	336.143,—
5. Assurances retraites et charges sociales	319.111,—
	2.163.795,—
<i>Total des dépenses</i>	6.243.438,—

RECETTES ORDINAIRES DE L'ANNÉE 1968

	Fr.s.
<i>RECETTES</i>	
I. CONTRIBUTIONS ET DONS DESTINÉS AU FINANCEMENT DES DÉPENSES FIXES DU CICR :	
1. Contributions des Gouvernements	4.418.630,—
2. Contributions des Sociétés nationales de la Croix-Rouge	612.092,—
3. Dons divers	524.816,—
	5.555.538,—
II. REVENUS DES PLACEMENTS ET RECETTES DIVERSES :	
1. Revenus des titres et intérêts bancaires	279.427,—
2. Revenus de la Fondation en faveur du CICR	41.175,—
3. Recettes diverses	14.737,—
	335.339,—
III. PARTICIPATION DES FONDS D'ACTION DE SECOURS :	
	271.604,—
<i>Total des recettes</i>	6.162.481,—
 <i>DÉFICIT</i>	
Pris en charge par la Réserve générale	80.957,—
	6.243.438,—

Liste des contributions versées au CICR en 1968 par les et affectées au financement

Pays	Gouvernements	Sociétés nationales
	Fr.s.	Fr.s.
Afghanistan	4.000,—	—
Albanie	—	700,—
Algérie	15.000,—	—
Allemagne (République démocratique)	5.000,—	6.000,—
Allemagne (République fédérale)	187.469,—	42.500,—
Arabie Saoudite	13.000,—	—
Australie	71.578,—	37.500,—
Autriche	19.944,—	5.000,—
Belgique	10.865,—	12.500,—
Birmanie	6.400,—	2.250,—
Brésil	15.600,—	—
Bulgarie	3.000,—	4.500,—
Cambodge	—	4.000,— ⁴
Cameroun	—	2.000,—
Canada	80.352,—	40.048,—
Ceylan	2.560,—	—
Chili	—	4.287,—
Chypre	1.538,—	—
Colombie	17.275,—	4.491,—
Congo (Kinshasa)	8.585,—	—
Corée (République de)	10.800,—	6.000,—
Corée (République démocratique populaire)	—	1.000,—
Costa Rica	—	480,—
Côte-d'Ivoire	3.200,— ¹	—
Danemark	34.576,—	2.000,—
Equateur	—	2.150,—
Espagne	8.000,—	2.150,—
Etats-Unis	216.000,—	108.000,—
Ethiopie	—	3.000,—
Finlande	13.420,—	3.000,—
France	257.445,— ²	41.000,—
Gambie	512,—	—
Ghana	5.145,—	1.220,— ⁵
Grande-Bretagne	104.175,—	30.742,—
Grèce	18.000,—	12.000,—
Guatemala	—	2.154,—
Haute-Volta	871,—	—
Honduras	4.290,—	—
Hongrie	—	4.000,—
Inde	89.801,— ³	—
Indonésie	15.000,—	3.250,—
Irak	—	3.500,—
Iran	20.000,—	13.000,—
Irlande	7.500,—	3.500,—
Islande	2.000,—	4.000,— ⁴
Israël	15.000,—	—
Italie	86.017,—	—
Jamaïque	2.560,—	—
Japon	64.800,—	35.000,— ⁶
Jordanie	4.465,—	2.570,—

Compléments pour 1967: ¹ 1.600,—
² 88.300,—

³ 44.981,—
⁴ 2.000,—

⁵ 1.220,—
⁶ 5.000,—

Tableau III

**gouvernements et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge
des dépenses de l'année 1968**

Pays	Gouvernements	Sociétés nationales
	Fr.s.	Fr.s.
Koweït	30.000,—	—
Laos	—	1.999,—
Liban	17.281,—	2.500,—
Libéria	—	2.160,—
Liechtenstein	7.500,—	3.250,—
Luxembourg	2.000,—	5.000,—
Malaisie	5.500,—	2.000,—
Maroc	15.000,—	—
Mexique	17.280,—	—
Monaco	4.401,—	3.000,—
Mongolie (République populaire)	1.615,— ¹	—
Népal	—	—
Nicaragua	196,—	2.765,—
Nigéria	5.985,— ²	—
Norvège	20.000,—	3.000,—
Nouvelle-Zélande	28.587,—	7.500,—
Pakistan	—	—
Pays-Bas	15.000,—	30.000,—
Pérou	—	—
Philippines	15.065,—	8.000,—
Pologne	15.000,—	8.000,—
Portugal	14.993,—	—
République Arabe Unie	39.823,—	—
République Centre Africaine	3.540,—	—
République Dominicaine	—	2.160,—
République Malgache	1.768,—	—
République Sud-Africaine	48.480,—	15.079,—
Roumanie	—	7.000,—
Saint-Marin	4.500,— ³	2.500,—
Salvador	—	384,—
Sénégal	—	2.017,— ⁴
Sierra Leone	—	—
Suède	83.963,—	10.000,—
Suisse	2.500.000,—	—
Syrie	—	2.500,—
Tanzanie	1.946,—	—
Tchécoslovaquie	—	3.000,—
Thaïlande	18.000,—	4.500,—
Togo	1.728,—	1.986,—
Trinidad et Tobago	2.160,—	—
Tunisie	2.000,—	2.000,—
Turquie	24.079,— ⁵	11.000,—
Uruguay	—	—
U.R.S.S.	—	16.300,—
Venezuela	19.430,—	—
Vietnam (République)	4.004,—	—
Yougoslavie	2.000,—	3.000,—
Différences de change	63,—	—
Total	4.418.630,—	612.092,—

Compléments pour 1967: ¹ 1.615,—
² 5.985,—

³ 2.000,—
⁴ 2.017,—

⁵ 14.429,—

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
FONDS SPÉCIAL POUR ACTIONS DE SECOURS

	Fr.s.	Fr.s.
<i>Résumé des mouvements en 1968</i>		
1. SOLDE A NOUVEAU AU 1 ^{er} JANVIER 1968		1.678.635,—
2. RECETTES EN 1968 :		
2.1. Produit net de la collecte auprès du peuple suisse	1.137.150,—	
2.2. Autres dons attribués à des actions de secours particulières y compris action Nigéria-Biafra pour 36.230.715,—	38.761.097,—	39.898.247,—
		41.576.882,—
3. DÉPENSES EN 1968 :		
3.1. Achat de matériel et de fournitures de secours	13.421.281,— ¹	
3.2. Frais de transport et de distribution des secours	25.787.951,— ²	
3.3. Contribution aux frais de l'Agence centrale de recherches .	—	39.209.232,—
4. SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 1968.		2.367.650,—

¹ Nigéria-Biafra 10.973.348,—

² Nigéria-Biafra 24.154.751,—

Tableau V

FONDS SPÉCIAUX

1. FONDATION EN FAVEUR DU COMITÉ
INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1968

ACTIF	Fr.s.	FONDS PROPRES ET PASSIF	Fr.s.
Titres de fonds publics, estimés au pair:		Capital inaliénable	1.028.252,52
— Titres suisses (valeur boursière Fr. 947.700,—)	965.000,—	Fonds de réserve inaliénable: Solde reporté de 1967	160.415,50
— Titres étrangers	<u>172.410,—</u>	Attribution statutaire de 15% des revenus nets de 1968	<u>7.266,10</u> <u>167.681,60</u>
Avoir auprès de la Banque Nationale Suisse, Genève	85.505,32	<i>Total des fonds propres</i>	1.195.934,12
Administration fédérale des contri- butions, Berne (Impôt anticipé à récupérer)	<u>14.193,40</u>	Comité international de la Croix- Rouge, son avoir en compte courant	41.174,60
	<u>1.237.108,72</u>		<u>1.237.108,72</u>

COMPTES DE RECETTES ET DE DÉPENSES DE L'ANNÉE 1968

DÉPENSES	Fr.s.	RECETTES	Fr.s.
Droits de garde et frais de révision des comptes	663,—	Revenus des titres perçus en 1968	49.103,70
Attribution statutaire au fonds de réserve inaliénable: 15% des reve- nus nets de 1968 (art. 8 des statuts)	7.266,10		
Versement au CICR du surplus des revenus nets de 1968 (art. 7 des statuts)	<u>41.174,60</u>		
	<u>49.103,70</u>		<u>49.103,70</u>

2. FONDS AUGUSTA

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1968

ACTIF		FONDS PROPRES ET PASSIF	
	Fr.s.		Fr.s.
Titres, estimés au pair (valeur boursière Fr. 123.532,—)	120.410,—	Capital inaliénable	100.000,—
Avoir auprès de la Banque Nationale Suisse	1.978,40	Réserve	18.318,45
Administration fédérale des contribu- tions (Impôt anticipé à récupérer)	1.089,—	Solde actif disponible du compte de résultats au 31 décembre 1968. . .	3.158,95
	123.477,40	<i>Total des fonds propres</i>	121.477,40
		Créanciers (allocation à retirer) . .	2.000,—
			123.477,40

COMPTE DE RÉSULTATS DE L'ANNÉE 1968

	Fr.s.
Solde actif disponible au 31 décembre 1967.	13.720,70
<i>Moins:</i>	
Allocations selon décision de la commission	13.500,—
	220,70
Revenus des titres perçus en 1968	3.630,—
<i>Moins:</i>	
Frais de révision des comptes Fr. 150,—	
Frais impression circ. N° 470 Fr. 397,—	
Droits de garde et frais divers Fr. 144,75	(691,75)
	3.158,95
Solde actif disponible au 31 décembre 1968.	3.158,95

3. FONDS DE LA MÉDAILLE FLORENCE NIGHTINGALE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1968

ACTIF	Fr.s.	FONDS PROPRES ET PASSIF	Fr.s.
Titres de fonds publics suisses estimés au pair	32.000,—	Capital	25.000,—
(Valeur boursière Fr. 29.840,—)		Réserve:	
Avoir auprès de la Banque Nationale Suisse, Genève	2.314,85	Solde reporté de 1967	10.484,—
Administration fédérale des contributions, Berne (Impôt anticipé à récupérer)	288,—	<i>Moins:</i>	
		Excédent des dépenses sur les recettes de 1968	(881,15)
	<u>34.602,85</u>		<u>9.602,85</u>
			<u>34.602,85</u>

COMPTE DE RÉSULTATS DE L'ANNÉE 1968

DÉPENSES	Fr.s.	RECETTES	Fr.s.
Frais d'impression et traduction de la 472 ^e circulaire	1.638,—	Revenus des titres perçus en 1968	960,—
Frais de révision des comptes, droits de garde et frais divers	203,15	Excédent des dépenses sur les recettes de 1968	881,15
	<u>1.841,15</u>		<u>1.841,15</u>

4. FONDS CLARE R. BENEDICT

BILANS AU 31 DÉCEMBRE 1967 ET AU 31 DÉCEMBRE 1968

(EXPRIMÉS EN DOLLARS US ET ÉTABLIS AVANT LA RÉPARTITION DES RÉSULTATS ANNUELS)

	ACTIF			PASSIF	
	31.12.1967	31.12.1968		31.12.1967	31.12.1968
	US \$	US \$		US \$	US \$
Titres en portefeuille	951.048,73	991.054,31	Capital	965.773,05 ¹	1.000.000,—
Banque	40.195,39	60.090,29	Compte de résultat, solde bénéficiaire	25.471,07	51.144,60
	991.244,12	1.051.144,60		991.244,12	1.051.144,60

¹ Les opérations suivantes touchant le capital de départ ont été passées en 1968

	US \$
Solde ci-dessus	965.773,05
Distribution complémentaire du 5 août 1968	35.759,25
Somme passée à revenu	1.001.532,30
	1.532,30
Montant du capital	1.000.000,—

COMPTES DE RÉSULTAT POUR LES EXERCICES 1967 ET 1968

(16 DÉCEMBRE 1966 — 31 DÉCEMBRE 1967)
(1^{er} JANVIER 1968 — 31 DÉCEMBRE 1968)

REVENUS		1967	1968
		US \$	US \$
Produits des titres		35.846,31	53.651,90
Intérêts bancaires		1.045,25	1.535,50
Gain comptable sur la vente d'actions		—	5.216,02
		<u>36.891,56</u>	<u>60.403,42</u>
CHARGES			
Droits de garde		1.281,43	2.661,59
Pertes comptables sur ventes d'actions		10.139,06	—
		<u>11.420,49</u>	<u>2.661,59</u>
RÉSULTAT			
<i>Excédent net de revenus pour 1967 et 1968</i>		<u>25.471,07</u>	<u>57.741,83</u>
<i>Répartitions</i>			
Solde reporté		—	(6.597,23)
Excédent ci-dessus		25.471,07	57.741,83
<i>Solde à disposition selon bilans respectifs</i>		<u>25.471,07</u>	<u>51.144,60</u>
Répartitions décidées		32.068,30	51.000,—
<i>Solde à reporter à compte nouveau après répartition</i>		<u>(6.597,23)</u>	<u>144,60</u>